SCHAERBEEK 1030 SCHAARBEEK

SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE

PSE 5535 - 5536
Rue de Jérusalem, 56
1030 Bruxelles
Tél. 02/215.96.11 – pse@1030.be

PSE 5535-5535
Avenue Louis Bertrand, 31-35
1030 Bruxelles
Tél. : 02/216.42.40 – pse@1030.be

Plan fédéral d'urgence nucléaire

Le Plan fédéral d'urgence nucléaire a été actualisé en juin 2024.

Il prévoit que des comprimés d'iode stable puissent être administrés aux enfants et aux femmes enceintes et allaitantes sur tout le territoire belge en cas d'accident nucléaire, si la quantité d'iode radioactif dans l'air le justifie.

Cette mesure vise à prévenir le risque de cancer de la thyroïde. En effet, en administrant de l'iode non radioactif en cas d'accident nucléaire, on peut empêcher l'absorption d'iode radioactif dans la glande thyroïde, en espérant réduire ainsi le risque de cancer de la thyroïde. Le risque de cancer thyroïdien est particulièrement élevé chez les enfants, tandis que les contre-indications à la prise d'iode chez les enfants sont exceptionnelles et les effets secondaires rares.

En cas d'urgence nucléaire survenant pendant les heures de bilan de santé, le service de Promotion de la Santé à l'Ecole **suivra les recommandations du ministère de la santé publique ou des gouverneurs de province concernant l'administration de comprimés d'iode**.

Vous serez invités à nous signaler une éventuelle contre-indication à la prise d'iode chez votre enfant par l'intermédiaire du questionnaire médical que vous devrez compléter avant chaque bilan de santé.

Les comprimés ne seront jamais administrés de la propre initiative du service, mais uniquement si la recommandation est donnée par les autorités. Etant donné qu'il sera recommandé également à chacun de ne pas sortir, vos enfants resteront à l'abri avec le personnel dans les locaux du service jusqu'à ce que les autorités lèvent cette recommandation.

La direction de votre école suivra les mêmes recommandations si votre enfant se trouve dans les bâtiments scolaires au moment d'une urgence nucléaire. Nous vous invitons donc à communiquer toute contre-indication à la prise d'iode chez votre enfant à la direction de l'école si vous ne l'avez pas encore fait.

Nous restons à votre disposition pour toute question.

L'équipe de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE)